

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2019

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Thierry FABRE, Jean-Louis FELUGO, Carlos FERNANDEZ, Emmanuelle FOGNINI, Catherine GIRARD, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michèle LAUZE, Patrice VARAIRE

Pouvoirs : Marie-Claire FEREOUX à Franck LAROCHE

Absents : Stéphane FABRESSE, Michel LEROY

Secrétaire : Catherine GIRARD

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 septembre 2019 est soumis au vote :

Vote : UNAMINITE

1 – Convention archiviste

Les documents de la mairie ont été archivés et ont donné lieu à un compte-rendu dont la conclusion est la suivante :

« La prochaine mission sera en voie d'achever un cycle long commencé en 2011 (rien n'avait été archivé depuis 1991), poursuivi par la mission de 2013 puis le conventionnement avec le Centre de gestion (missions 2017 et 2019).

De fait, la situation intellectuelle des archives contemporaines s'est considérablement améliorée et approche bientôt du point d'équilibre où ces dernières ne nécessiteront plus qu'un « entretien » régulier (éliminations règlementaires, archivage des dossiers clos ou ayant perdu leur utilité). »

C'est pourquoi il est proposé à la commune de passer une nouvelle convention avec le centre de gestion pour une durée d'intervention de 20 jours répartis sur 3 années, au prix de 250 € TTC la journée frais de déplacement et de repas compris.

Vote : UNAMINITE

2 – Marché incendie pour le Grand Frigoulier

Notre demande de modification d'attribution du fonds de concours de Cotelub pour les projets de défense contre l'incendie a été acceptée et s'élèvera à 16 242,10 €.

Compte-tenu du délai assez court pour réaliser les travaux concernant la protection des habitations du quartier du « Grand Frigoulier », la consultation est lancée sur 3 entreprises spécialisées dans les réseaux: Guigues, Amourdedieu, SRC, comme cela est autorisé dans le cadre des marchés publics compris entre 25000 et 90 000 €.

Vote : UNAMINITE

3 – Décision modificative n° 3

Le velux posé sur le toit du T4 de l'immeuble de la Fontaine est inutilisable. Un devis laisse apparaître une dépense maximale de 3 367 HT soit 3 703,70 TTC (TVA à 10 %).

Il est possible de prendre cette somme sur le projet chemin de la Loine qui ne sera pas réalisé cette année car nous n'avons toujours pas la réponse du Conseil départemental concernant la demande de subvention. La rénovation de ce chemin pourra être reprogrammé pour 2020.

210 € sont également nécessaires pour solder définitivement la dépense Plan Local d'Urbanisme.

Vote : UNAMINITE

4 – Demande de subvention

L'association « Les Enfants d'Abord » nous demande une subvention pour la fabrication de 300 gobelets écologiques réutilisables personnalisés. Devis : 264 € TTC livrés.

Vote : UNAMINITE

INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux sur le chemin de la Montagne commenceront le 21 octobre.
- Nous avons été contactés par les assurances AXA qui souhaitent tenir une permanence pour une proposition de l'offre promotionnelle « assurance santé pour la commune » au foyer. Nous prendrons les renseignements nécessaires afin de voir s'il est possible de le leur louer.
- Nous avons reçu un fascicule « LINKY NON MERCI » qui est consultable en mairie et sur le site <https://linky-non-merci.info>
- Le Parc Naturel Régional du Luberon propose une communication auprès des habitants sur l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens. L'enquête est ouverte sur le site www.parlons-velo.fr jusqu'au 30 Novembre 2019.
- La collégiale du Vaucluse nous demande de mettre en place une permanence contre la privatisation des aéroports de PARIS. Cela n'entre pas dans nos prérogatives. Pour plus de renseignements il faut s'adresser à adp.vaucluse@gmail.com ou répondre directement à la consultation sur le site : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Fin de la réunion à 21h30

NB : La brochure « Linky non merci » nous a été annoncée comme étant gratuite. Or après vérification sur le site, la brochure est vendue 1 € plus des frais d'envoi selon le barème suivant :

8 à 10 ex = 8 €

12 à 15 ex = 10 €

16 à 30 ex = 12 €